

**Collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés et
des déchets verts des communes d'Hautot-sur-Mer, de Sainte-
Marguerite-sur-Mer et de Varengeville-sur-Mer
Autorisation à soumissionner à l'appel d'offres ouvert**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 32*

LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 13 octobre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n°12), M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°3), M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°3), Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°3), M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°3), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3), M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3).

Sont absents et excusés : M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°11), M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme THETIOT Danièle.

Sont absents : Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°4), M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°4), Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°4), M. GAUTIER André (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°4).

Pouvoirs ont été donnés par M. FALAIZE Hugues à Mme FARGE Patricia, M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël, M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine à M. LECANU Lucien, Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric, Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe assure, par conventions renouvelables annuellement, la collecte et l'élimination des déchets ménagers des communes d'Hautot-sur-Mer, de Sainte Marguerite-sur-Mer et de Varengeville-sur-Mer.

Cette prestation est assurée à titre onéreux ; la base de calcul repose sur un forfait de collecte et un coût de traitement à la tonne selon la nature des déchets.

Pour les années 2010 à 2012, ces trois communes, constituées en groupement de commande, ont décidé de lancer un appel d'offres ouvert composé de trois lots :

- lot n° 1 : collecte et transport des déchets ménagers
- lot n° 2 : traitement des déchets ménagers
- lot n° 3 : collecte, transport et élimination des déchets verts

Dans le but d'une utilisation optimale des ressources de la Ville et du remplissage du vide de four de son usine d'incinération d'ordures ménagères, il est souhaitable que la collectivité continue à assurer ce service rendu aux trois communes. En effet, la collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés de ces communes permet à la Ville de dégager des économies d'échelle et d'amortir certains frais fixes supportés par elle.

Par conséquent, la Ville de Dieppe souhaite pouvoir soumissionner à cette consultation, et présenter une offre de prix pour les seuls lots n° 1 et n° 2. Aucun intérêt économique ne justifie en effet que la Ville ne soumissionne au lot n° 3.

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents constitutifs de ce marché, en particulier les pièces suivantes : actes d'engagement, bordereaux des prix, règlement de la consultation, cahier des clauses administratives particulières et cahier des clauses techniques particulières ;
- à soumissionner pour les lots n° 1 et n° 2 à partir du prix de revient calculé par les services municipaux, auquel sera ajouté une marge

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.